



NETTOYANT DESINFECTANT COMPLET TP 2, 3 et 4

Fonctions BACTÉRICIDE, LEVURICIDE et VIRUCIDE

- Très large spectre d'efficacité sur bactéries, levures, virus enveloppés & virus non enveloppés
- Nettoie et désinfecte en présence de saleté, de sang et de protéines
- Nettoyant désinfectant sans aldéhyde, sans chlore actif

Secteurs d'activités biocide

- TP2** : Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
- TP3** : Hygiène vétérinaire
- TP4** : Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

ETAT PHYSIQUE	Liquide limpide
MASSE VOLUMIQUE	1050 g/l +/- 20 g/l
RÉACTION CHIMIQUE	Alcalin faible, non caustique
TENSION SUPERFICIELLE	31,5 dyne/cm à 1%
ODEUR	Non parfumé
COULEUR	Incolore à jaune clair

pH pur	Approx 12.9
pH à 1 %	Approx 11.2
POINT D'ÉCLAIR	68 °C non combustible
VISCOSITÉ dynamique	30 mPa.s (20°C)
VISCOSITÉ cinématique	22 mm ² .s (20°C)
VISCOSITÉ cinématique	6,9 mm ² .s (40°C)
PRESSION VAPEUR	23 hPa (20 °C)



Utilisable mode de production biologique conformément aux règlements (CE) n°834/2007 et 889/2008

PROPRIÉTÉS PRINCIPALES / ACTIONS

Fait l'objet de nombreux tests pour très large activité de désinfection multisectorielle :

Domaines alimentaires, industriels et collectivités testés selon aux normes européennes (EN)																
Efficacité Bactéricide	<p>EN 1276 Résultat (log 5), en présence d'une charge organique élevée : substances interférentes <i>E. coli</i> ATCC 10536, <i>S. aureus</i> ATCC 6538, <i>E. hirae</i> ATCC 10541, <i>P. aeruginosa</i> ATCC 15442</p> <table border="1"> <tr><th>Dosage</th><th>1,5 %</th><th>1,5 %</th><th>1 %</th><th>1,5 %</th></tr> <tr><td></td><td>3 g/l BSA</td><td>10 g/l Lait écrémé</td><td>10 g/l Saccharose</td><td>10 g/l Extrait de levure</td></tr> <tr><th>Temps</th><td>5 min</td><td>5 min</td><td>5 min</td><td>5 min</td></tr> </table> <p>Conditions de saleté</p>	Dosage	1,5 %	1,5 %	1 %	1,5 %		3 g/l BSA	10 g/l Lait écrémé	10 g/l Saccharose	10 g/l Extrait de levure	Temps	5 min	5 min	5 min	5 min
	Dosage	1,5 %	1,5 %	1 %	1,5 %											
		3 g/l BSA	10 g/l Lait écrémé	10 g/l Saccharose	10 g/l Extrait de levure											
	Temps	5 min	5 min	5 min	5 min											
	<p>EN 1276 (MRSA) Résultat (log 5), en présence d'une charge organique élevée (albumine) <i>S. aureus</i> MRSA ATCC 33592</p> <table border="1"> <tr><th>Dosage</th><th>1 %</th><th>3 g/l BSA</th><th>5 min</th></tr> </table> <p>Conditions de saleté</p>	Dosage	1 %	3 g/l BSA	5 min											
	Dosage	1 %	3 g/l BSA	5 min												
	<p>EN 1276 Résultat (log 5), en présence d'une charge organique élevée (albumine) <i>L. monocytogenes</i> ATCC 15313, <i>S. typhimurium</i> ATCC 13311</p> <table border="1"> <tr><th>Dosage</th><th>0,5 %</th><th>3 g/l BSA</th><th>5 min</th></tr> </table> <p>Conditions de saleté</p>	Dosage	0,5 %	3 g/l BSA	5 min											
	Dosage	0,5 %	3 g/l BSA	5 min												
	<p>EN 13697 Résultat (log 4), en présence d'une charge organique élevée (albumine) <i>E. coli</i> ATCC 10536, <i>S. aureus</i> ATCC 6538, <i>E. hirae</i> ATCC 10541, <i>P. aeruginosa</i> ATCC 15442</p> <table border="1"> <tr><th>Dosage</th><th>2,5 %</th><th>3 g/l BSA</th><th>5 min</th></tr> </table> <p>Conditions de saleté</p>	Dosage	2,5 %	3 g/l BSA	5 min											
	Dosage	2,5 %	3 g/l BSA	5 min												
<p>EN 13697 Résultat (log 4), en présence d'une charge organique élevée (albumine)</p> <table border="1"> <tr><td><i>L. monocytogenes</i> ATCC 15313</td><td>1,5 %</td><td>3 g/l BSA</td><td>5 min</td></tr> <tr><td><i>S. typhimurium</i> ATCC 13311</td><td>3 %</td><td>3 g/l BSA</td><td>5 min</td></tr> </table> <p>Conditions de saleté</p>	<i>L. monocytogenes</i> ATCC 15313	1,5 %	3 g/l BSA	5 min	<i>S. typhimurium</i> ATCC 13311	3 %	3 g/l BSA	5 min								
<i>L. monocytogenes</i> ATCC 15313	1,5 %	3 g/l BSA	5 min													
<i>S. typhimurium</i> ATCC 13311	3 %	3 g/l BSA	5 min													
<p>EN 16615 Résultat (log 5), en présence d'une charge organique médicale élevée (albumine + érythrocytes de mouton) <i>S. aureus</i> ATCC 6538, <i>E. hirae</i> ATCC 10541, <i>P. aeruginosa</i> ATCC 15442</p> <table border="1"> <tr><th>Dosage</th><th>6 %</th><th>3.0g/l BSA + 3.0g/l Erythrocytes</th><th>5 min</th></tr> </table> <p>Conditions de saleté</p>	Dosage	6 %	3.0g/l BSA + 3.0g/l Erythrocytes	5 min												
Dosage	6 %	3.0g/l BSA + 3.0g/l Erythrocytes	5 min													
<p>EN 1276 Résultat (log 5), en présence de faible charge organique (albumine) <i>S. aureus</i> ATCC 6538, <i>E. coli</i> ATCC 10536, <i>E. hirae</i> ATCC 10541, <i>P. aeruginosa</i> ATCC 15442</p> <table border="1"> <tr><th>Dosage</th><th>0,5 %</th><td>0.3 g/l BSA</td><td>10 min</td></tr> <tr><th>Dosage</th><th>0,25 %</th><td>0.3 g/l BSA</td><td>20 min</td></tr> </table> <p>Conditions de propreté</p>	Dosage	0,5 %	0.3 g/l BSA	10 min	Dosage	0,25 %	0.3 g/l BSA	20 min								
Dosage	0,5 %	0.3 g/l BSA	10 min													
Dosage	0,25 %	0.3 g/l BSA	20 min													
<p>EN 1276 modifiée Résultat (log 4), en présence de faible charge organique (albumine) <i>L. interrogans</i> (maladie de Weil)</p> <table border="1"> <tr><th>Dosage</th><th>1 %</th><td>0.3g/l BSA</td><td>5 min</td></tr> </table> <p>Conditions de propreté</p>	Dosage	1 %	0.3g/l BSA	5 min												
Dosage	1 %	0.3g/l BSA	5 min													
<p>EN 13697 Résultat (log 4), en présence d'une charge organique élevée (albumine) <i>S. aureus</i> ATCC 6538, <i>E. coli</i> ATCC 10536, <i>E. hirae</i> ATCC 10541, <i>P. aeruginosa</i> ATCC 15442</p> <table border="1"> <tr><th>Dosage</th><th>0,5 %</th><td>0.3 g/l BSA</td><td>15 min</td></tr> <tr><th>Dosage</th><th>0,5 %</th><td>0.3 g/l BSA + 8,5 g/l lait écrémé pour <i>P. aeruginosa</i></td><td>10 min</td></tr> </table> <p>Conditions de saleté</p>	Dosage	0,5 %	0.3 g/l BSA	15 min	Dosage	0,5 %	0.3 g/l BSA + 8,5 g/l lait écrémé pour <i>P. aeruginosa</i>	10 min								
Dosage	0,5 %	0.3 g/l BSA	15 min													
Dosage	0,5 %	0.3 g/l BSA + 8,5 g/l lait écrémé pour <i>P. aeruginosa</i>	10 min													
Efficacité Levuricide	<p>EN 1650 <i>C. albicans</i> ATCC 10231 Résultat (log 4), en présence d'une charge organique élevée (albumine)</p> <table border="1"> <tr><th>Dosage</th><th>0,5 %</th><td>3.0 g/l BSA</td><td>15 min</td></tr> </table> <p>Conditions de saleté</p>	Dosage	0,5 %	3.0 g/l BSA	15 min											
	Dosage	0,5 %	3.0 g/l BSA	15 min												
<p>EN 13697 <i>C. albicans</i> ATCC 10231 Résultat (log 3), en présence d'une charge organique élevée (albumine)</p> <table border="1"> <tr><th>Dosage</th><th>2 %</th><td>3.0 g/l BSA</td><td>15 min</td></tr> </table> <p>Conditions de saleté</p>	Dosage	2 %	3.0 g/l BSA	15 min												
Dosage	2 %	3.0 g/l BSA	15 min													



Domaines alimentaires, industriels et collectivités testés selon aux normes européennes (EN)

**Efficacité
Levuricide**



EN 16615	<i>C. albicans</i> ATCC 10231	Résultat (log 4), en présence d'une charge organique élevée (albumine + érythrocytes de mouton)			
Dosage	4 %	3,0 g/ BSA + 3,0 g/l Erythrocytes	1 min	Conditions de saleté	
EN 1650	<i>C. albicans</i> ATCC 10231	Résultat (log 4), en présence de faible charge organique (albumine)			Conditions de propreté
Dosage	0,25 %	0,3 g/ BSA	10 min		
EN 13697	<i>C. albicans</i> ATCC 10231	Résultat (log 3), en présence de faible charge organique (albumine)		Conditions de propreté	
Dosage	0,25 %	0,3 g/ BSA	10 min		

**Efficacité
Virucide
contre les
bactériophages**

EN 13610	Résultat contre les bactériophages en présence de charge organique (lait écrémé 1%)			Conditions de saleté
	<i>Lactococcus lactis subsp. lactis phage P001</i>	3 %	15 min	
	<i>Lactococcus lactis subsp. lactis phage P008</i>	3 %	15 min	

**Efficacité
Virucide**



EN 14476	Résultat (log 4), en présence d'une faible charge organique (albumine) et d'une charge organique médicale élevée (albumine + érythrocytes de mouton).			Conditions de propreté
	<i>Souche de Norovirus murin S99 Berlin</i>			
Dosage	2 %	0,3 g/ BSA	5 min	
Dosage	2 %	3,0 g/ BSA + 3,0 g/l Erythrocytes	15 min	Conditions de saleté
EN 14476	Résultat (log 4), en présence d'une faible charge organique (albumine) et d'une charge organique médicale élevée (albumine + érythrocytes de mouton).			
	<i>Adénovirus de type 5 souche Adénoïde 75</i>			
Dosage	2 %	0,3 g/ BSA	15 min	Conditions de saleté
Dosage	2 %	3,0 g/ BSA + 3,0 g/l Erythrocytes	60 min	
Dosage	4 %	3,0 g/ BSA + 3,0 g/l Erythrocytes	15 min	

**Efficacité
Virucide
contre les virus
enveloppés**



EN 14476 : 2013+A1 :2015	Résultat (log 4), en présence d'une charge organique médicale élevée (albumine + érythrocytes de mouton)			Conditions de saleté
	<i>Virus de la vaccine modifié Ankara (MVA)</i>			
Dosage	1 %	3,0 g/ BSA + 3,0 g/l Erythrocytes	5 min	
EN 14476	Résultat (log 4), en présence d'une charge organique médicale élevée (albumine + érythrocytes de mouton)			Conditions de saleté
	<i>Influenza A (H7N9) Virus (Virus de la grippe Aviaire)</i>			
Dosage	0,5 %	3,0 g/ BSA + 3,0 g/l Erythrocytes	5 min	Conditions de saleté
EN 14476 : 2013+A1 :2015	Résultat (log 4), en présence d'une charge organique médicale élevée (albumine + érythrocytes de mouton)			
	<i>Influenza A (H1N1) Virus (Virus de la grippe A)</i>			
Dosage	0,5 %	3,0 g/ BSA + 3,0 g/l Erythrocytes	5 min	



Domaines vétérinaires - testées selon les normes européennes (EN)

**Efficacité
Bactéricide**



EN 1656	Résultat (log 5), en présence d'une charge organique vétérinaire élevée (albumine + extrait de levure) à 10 ° C			Conditions de saleté
	<i>P. aeruginosa</i> ATCC 15442, <i>S. aureus</i> ATCC 6538, <i>E. hirae</i> ATCC 10541 and <i>P. vulgaris</i> ATCC 13315			
Dosage	4 %	10,0 g / l de BSA + 10,0 g / l d'extrait de levure	30 min	
EN 14349 (surfaces non poreuses)	Résultat (log 4), en présence d'une charge organique vétérinaire élevée (albumine + extrait de levure) à 10 ° C			Conditions de saleté
	<i>P. aeruginosa</i> ATCC 15442, <i>S. aureus</i> ATCC 6538, <i>E. hirae</i> ATCC 10541 and <i>P. vulgaris</i> ATCC 13315			
Dosage	6 %	10,0 g / l de BSA + 10,0 g / l d'extrait de levure	30 min	

**Efficacité
Levuricide**



EN 1657	Résultat (log 4), en présence d'une charge organique vétérinaire élevée (albumine + extrait de levure) à 10 ° C			Conditions de saleté
	<i>C. albicans</i> ATCC 10231			
Dosage	2 %	10,0 g / l de BSA + 10,0 g / l d'extrait de levure	30 min	
EN 16438	Résultat (log 3), en présence d'une charge organique vétérinaire élevée (albumine + extrait de levure) à 10 ° C			Conditions de saleté
	<i>C. albicans</i> ATCC 10231			
Dosage	2 %	10,0 g / l de BSA + 10,0 g / l d'extrait de levure	30 min	
Dosage	1 %	10,0 g / l de BSA + 10,0 g / l d'extrait de levure	60 min	

**Efficacité
Virucide**



EN 14675	Résultat (log 4), en présence d'une charge organique vétérinaire élevée (albumine + extrait de levure) à 10 ° C			Conditions de saleté
	<i>Virus de la vaccine modifié Ankara (MVA)</i>			
Dosage	3 %	10,0 g / l de BSA + 10,0 g / l d'extrait de levure	30 min	
Tests : Robert Koch-Institut et DW				
	<i>Norovirus : Feline calici virus (FCV)</i>	4 %	30 min	En présence de substances interférentes
	<i>ECBO Virus : Entérovirus E</i>	5 %	30 min	
		3 %	60 min	
	<i>Poliovirus</i>	5 %	15 min	
		4 %	60 min	
	<i>Adenovirus</i>	4 %	30 min	
	<i>Rota virus</i>	3 %	15 min	
	<i>Virus de la vaccine</i>	2 %	5 min	
	<i>Polyoma Virus SV 40 (Papova Virus)</i>	2 %	30 min	



Extrait conditions de vente : Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la Date Limite d'Utilisation Optimale Conseillée (D.L.U.O.C.) est de un an. En conséquence, l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité. NOTA : Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27.03.1987 mis en vigueur au 01.01.1988.

Zones médicales testées selon les normes européennes (EN)

Efficacité Bactéricide



EN 13727	Résultat (log 5), en présence d'une charge organique médicale élevée (albumine + érythrocytes de mouton) <i>S. aureus ATCC 6538, E. hirae ATCC 10541, P. aeruginosa ATCC 15442</i>
Dosage	2 % 3.0 g/l BSA + 3.0 g/l Erythrocytes 5 min
Dosage	1 % 3.0 g/l BSA + 3.0 g/l Erythrocytes 60 min
EN 13697	Résultat (log 4), en présence d'une charge organique médicale élevée (albumine + érythrocytes de mouton) <i>S. aureus ATCC 6538, E. hirae ATCC 10541, P. aeruginosa ATCC 15442</i>
Dosage	7 % 3.0 g/l BSA + 3.0 g/l Erythrocytes 5 min
Dosage	1 % 3.0 g/l BSA + 3.0 g/l Erythrocytes 60 min
EN 14561	Résultat (log 5), en présence de faible charge organique (albumine) <i>S. aureus ATCC 6538, E. hirae ATCC 10541, P. aeruginosa ATCC 15442</i>
Dosage	2,5 % 0.3 g/l de BSA 15 min
EN 16615	Résultat (log 5), en présence d'une charge organique médicale élevée (albumine + érythrocytes de mouton) <i>S. aureus ATCC 6538, E. hirae ATCC 10541, P. aeruginosa ATCC 15442</i>
Dosage	6 % 3.0 g/l BSA + 3.0 g/l Erythrocytes 5 min

Efficacité Levuricide



EN 13624	Résultat (log 4), en présence d'une charge organique médicale élevée (albumine + érythrocytes de mouton) <i>C. albicans ATCC 10231</i>
Dosage	1 % 3.0 g/l BSA + 3.0 g/l Erythrocytes 5 min
Dosage	0,25 % 3.0 g/l BSA + 3.0 g/l Erythrocytes 60 min
EN 13697	Résultat (log 3), en présence d'une charge organique médicale élevée (albumine + érythrocytes de mouton) <i>C. albicans ATCC 10231</i>
Dosage	3 % 3.0 g/l BSA + 3.0 g/l Erythrocytes 5 min
Dosage	1 % 3.0 g/l BSA + 3.0 g/l Erythrocytes 60 min
EN 14562	Résultat (log 4), en présence de faible charge organique (albumine) <i>C. albicans ATCC 10231</i>
Dosage	3 % 0.3 g/l BSA 15 min
EN 16615	Résultat (log 4), en présence d'une charge organique médicale élevée (albumine + érythrocytes de mouton) <i>C. albicans ATCC 10231</i>
Dosage	4 % 3.0 g/l BSA + 3.0 g/l Erythrocytes 1 min

Données disponibles pour le nettoyage à action mécanique, conforme à la norme EN 16615 pour les allégations bactéricide et levuricide.

Efficacité Virucide



EN 14476	Résultat (log 4), en présence d'une faible charge organique (albumine) et d'une charge organique médicale élevée (albumine + érythrocytes de mouton) <i>Poliovirus Type 1 souche LSc-2ab</i>
Dosage	4 % 0.3 g/l BSA 30 min
Dosage	5 % 3.0 g/l BSA + 3.0 g/l Erythrocytes 60 min
EN 14476	Résultat (log 4), en présence d'une faible charge organique (albumine) et d'une charge organique médicale élevée (albumine + érythrocytes de mouton) <i>Adenovirus Type 5 souche Adenoid 75</i>
Dosage	2 % 0.3 g/l BSA 15 min
Dosage	2 % 3.0 g/l BSA + 3.0 g/l Erythrocytes 60 min
Dosage	4 % 3.0 g/l BSA + 3.0 g/l Erythrocytes 15 min
EN 14476	Résultat (log 4), en présence d'une faible charge organique (albumine) et d'une charge organique médicale élevée (albumine + érythrocytes de mouton) <i>Murine Norovirus souche S99 Berlin</i>
Dosage	2 % 0.3 g/l BSA 5 min
Dosage	2 % 3.0 g/l BSA + 3.0 g/l Erythrocytes 15 min
EN 16777	Résultat (log 4), en présence d'une charge organique médicale élevée (albumine + érythrocytes de mouton) <i>Adenovirus Type 5 souche Adenoid 75</i>
Dosage	5 % 3.0 g/l BSA + 3.0 g/l Erythrocytes 60 min
EN 14476 : 2013+A1 : 2015	Résultat (log 4), en présence d'une charge organique médicale élevée (albumine + érythrocytes de mouton) <i>Virus de la vaccine modifié Ankara (MVA)</i>
Dosage	1 % 3.0 g/l BSA + 3.0 g/l Erythrocytes 5 min
EN 14476	Résultat (log 4), en présence d'une charge organique médicale élevée (albumine + érythrocytes de mouton) <i>Influenza A (H7N9) Virus</i>
Dosage	0,5 % 3.0 g/l BSA + 3.0 g/l Erythrocytes 5 min
EN 14476 : 2013+A1 : 2015	Résultat (log 4), en présence d'une charge organique médicale élevée (albumine + érythrocytes de mouton) <i>Influenza A (H1N1) Virus</i>
Dosage	0,5 % 3.0 g/l BSA + 3.0 g/l Erythrocytes 5 min
EN 14476	Résultat (log 4), en présence d'une charge organique médicale élevée (albumine + érythrocytes de mouton) <i>Duck Hepatitis B (as a surrogate for Hepatitis B (HBV))</i>
Dosage	5 % 3.0 g/l BSA + 3.0 g/l Erythrocytes 5 min
EN 14476	Résultat (log 4), en présence de faible charge organique (albumine) <i>Virus corona bovin (BCoV) (comme substitut pour d'autres membres de la famille des coronavirus, y compris le MERS-CoV et le SRAS-CoV-2)</i>
Dosage	5 % 0.3 g/l BSA 1 min

Après évaluation avec Poliovirus, Adenovirus et MNV (Murine Norovirus), ce produit peut être déclaré comme ayant des propriétés «virucides» selon EN 14476. Conforme à la norme EN 16777, test de surface virale. Le test EN 16777, introduit en 2016, est basé sur une méthodologie similaire à l'EN 13697.



Extrait conditions de vente : Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la Date Limite d'Utilisation Optimale Conseillée (D.L.U.O.C.) est de un an. En conséquence, l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité. NOTA : Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27.03.1987 mis en vigueur au 01.01.1988.

Tests de compatibilité à 3 % à 20 °C pendant 30 jours sur échantillons de matériaux typiques utilisés pour les dispositifs médicaux (compatibilité des matériaux) :

Aluminium anodisé	Aluminium recouvert de technologie poudre	Acier doux nickelé	Acier martensitique poli
Acier inoxydable recouvert d'or	polyéthylène	Polyméthacrylméthacrylate	Céramique
Verres optiques en silicate	Lunettes optiques en polycarbonate	Revêtement de sol en polychlorure de vinyle	Matériau composite à base de carbure de tungstène et de nickel

MODES ET DOSES D'EMPLOI

Enlevez les dépôts de souillures de la surface à désinfecter. Diluez selon domaine d'application, effet biocide et temps de contact souhaités (voir tableaux tests efficacité sur documentation technique)

Domaines alimentaires, industriels et collectivités	de 0,25 à 6 %
Domaines vétérinaires	de 1 à 6 %
Zones médicales	de 0,25 à 6 %

Préparez une solution fraîche juste avant utilisation (remplacer toute solution devenant visiblement sale).

Appliquer sur la surface en passant une vadrouille ou en pulvérisation, verser et essuyer.

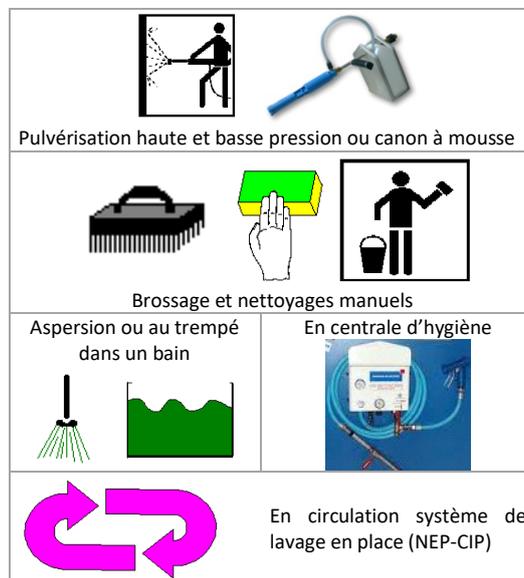
Utiliser 30 à 50 ml de solution/m² pour bien mouiller et laisser agir 5 à 15 minutes (ou plus suivant protocole choisi).

La surface doit rester humide pendant tout le temps de contact.

Rincer ou laisser sécher à l'air. Les surfaces désinfectées susceptibles d'entrer en contact avec les aliments doivent être rincées à l'eau potable. Le rinçage des sols n'est pas nécessaire sauf s'ils doivent être cirés ou polis.

Le produit ne doit pas être utilisé en combinaison avec d'autres biocides ou produits de nettoyage.

Vérifiez la compatibilité avec les surfaces en effectuant d'abord un test sur une zone peu visible.



Compatibilité des matériaux

Convient aux surfaces dures lavables. Comme les surfaces varient en qualité, l'adéquation du produit doit être vérifiée en effectuant d'abord des tests sur une petite zone peu visible. L'aluminium, le linoléum, le verre acrylique ou les surfaces revêtues de polymères peuvent être affectés en fonction de la concentration d'utilisation. Le PVC plastifié pourrait être décoloré. L'utilisation d'un désinfectant en plus des procédures de rinçage courantes est conseillé.

La désinfection des éléments suivants n'est pas conseillée: Linoléum, tubes PVC flexibles, surfaces revêtues de polymère et caoutchouc butyle de haute qualité. Le potentiel corrosif du produit contre les aluminium, les composés de carbure de tungstène-nickel limitent son utilisation pour la désinfection des dispositifs médicaux.

PRINCIPAUX ELEMENTS DE COMPOSITION

Composés d'eau, agent sequestrant, tensioactif, modificateur de pH, Chlorure de didécyl diméthyl ammonium

Teneur garantie en matières actives : 69.3 g/Kg Chlorure de didécyl diméthyl ammonium (DDAC)

Éléments de composition autorisés par l'arrêté du 8 septembre 1999 modifié par l'arrêté du 19 décembre 2013 relatif aux produits de nettoyage des surfaces et objets pouvant entrer au contact de denrées alimentaires, produits et boissons de l'homme et des animaux.



● QUALIMAT TRANSPORT : Satisfait et est en conformité avec :

Les exigences Niveau D (Niveau B + Désinfection) avec un désinfectant agréé et homologué pour le contact alimentaire POA – POV du cahier des charges QUALIMAT TRANSPORT

RECOMMANDATIONS



DANGER

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

P260 Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. P304 + P340 + P310 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Usage biocide TP 2, 3 et 4 : 69.3 g/Kg Chlorure de didécyl diméthyl ammonium (DDAC)

- moins de 5% de : agents de surface non ioniques
- désinfectants

« Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit ».

Élimination du produit et de l'emballage : pour l'élimination faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Réemploi de l'emballage interdit. Lors de l'utilisation du produit bien veiller à rincer ou épuiser parfaitement le bidon. L'effet biocide intervient dans les 10 minutes après traitement, sa durée d'action est stoppée par un rinçage complet et contrôlé à l'eau. La durée d'action est de plusieurs heures dans le cas où il n'y a pas rinçage de la surface. L'intervalle de temps entre chaque application est défini par le plan d'hygiène établi lors de l'étude HACCP. Occupation des locaux après traitement ne nécessitant pas de délai.

Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est destiné

Conserver hors de la portée des enfants. Ne pas mélanger avec d'autres produits tels que savons et substances de caractères anioniques.

Toujours effectuer au préalable, un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés. UFI : Y1Y1-F004-U00Q-GJVS

Extrait conditions de vente : Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la Date Limite d'Utilisation Optimale Conseillée (D.L.U.O.C.) est de un an. En conséquence, l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité. **NOTA :** Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27.03.1987 mis en vigueur au 01.01.1988.

E.R.P. ; 17 bis rue louis loucheur 69009 Lyon

Téléphone : 04-78-83-03-06 Mobile : 06-10-16-11-68

Siret n° 420 383 648 00011 RCS Lyon TVA européenne FR 24 42 03 83 648 APE 4675 ZA

Site [http:// www.produits-erp.com](http://www.produits-erp.com) Email contact@produits-erp.com



Ref. F-4575
Révision n° 1
221123 HJ